

Fonds indiciel Nasdaq® TD

532211
(08/24)

Fonds Mutuels TD Rapport financier intermédiaire

Période close le 30 juin 2024



Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Le rapport financier intermédiaire non audité ci-joint a été préparé par Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD »), en sa qualité de gestionnaire des Fiducies de fonds commun de placement TD, des Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD et des Portefeuilles FNB gérés TD (collectivement, les « Fonds » et, individuellement, le « Fonds »), et approuvés par le conseil d'administration de GPTD. Il incombe au gestionnaire d'assurer l'intégrité, l'objectivité et la fiabilité des données présentées. Pour s'acquitter de cette responsabilité, le gestionnaire choisit les méthodes comptables appropriées, formule des jugements et effectue des estimations conformément aux *Normes internationales d'information financière* (« IFRS ») publiées par l'*International Accounting Standards Board*, notamment la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Le gestionnaire est aussi chargé d'élaborer des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière, ainsi que de protéger tous les biens des Fonds.

Il appartient au conseil d'administration de GPTD d'examiner et d'approuver le rapport financier intermédiaire, tout en s'assurant que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière.

Au nom de GPTD, gestionnaire des Fonds.



Bruce Cooper
Administrateur et
chef de la direction
Le 13 août 2024



Len Kroes
Chef des finances
Le 13 août 2024

Avis aux porteurs de parts

L'auditeur des Fonds n'a pas examiné les Fiducies de fonds commun de placement TD dans le présent rapport financier

GPTD, en sa qualité de gestionnaire des Fonds, nomme un auditeur indépendant qui a pour mandat d'auditer les états financiers annuels des Fonds. Lorsque l'auditeur n'a pas examiné le rapport financier intermédiaire des Fonds, la législation sur les valeurs mobilières applicable exige qu'il en soit fait mention dans un avis accompagnant le rapport financier.

Fonds indiciel Nasdaq® TD

États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par part)
Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 (non audité)

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Actif		
Actif courant		
Placements	947 843 \$	826 990 \$
Actifs dérivés (note 3)	258	21 915
Trésorerie	17 458	9 130
Dépôt de garantie sur les dérivés	511	131
Intérêts et dividendes à recevoir	123	650
Souscriptions à recevoir	1 521	1 941
Montants à recevoir pour les ventes de placements	0	10 636
	967 714	871 393
Passif		
Passif courant		
Passifs dérivés (note 3)	4 005	4 021
Charges à payer	29	25
Rachats à payer	818	1 938
Distributions à payer	0	1
Montants à payer pour les achats de placements	0	30 834
	4 852	36 819
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	962 862 \$	834 574 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – par série (note 5)		
Série Investisseurs	162 906 \$	151 348 \$
Série e	697 234 \$	603 313 \$
Série F	95 233 \$	76 232 \$
Série O	7 489 \$	3 681 \$
	962 862 \$	834 574 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – par part de série		
Série Investisseurs	39,30 \$	33,78 \$
Série e	45,48 \$	38,98 \$
Série F	49,58 \$	42,52 \$
Série O	15,56 \$	13,31 \$

États du résultat global (en milliers, sauf les montants par part)
Périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (non audité)

	2024	2023
Revenus		
Gain (perte) net sur placements et dérivés		
Revenu de dividendes	3 758 \$	2 864 \$
Intérêts aux fins de distributions	460	226
Gain (perte) net réalisé	26 279	19 466
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	106 684	205 483
Revenus (pertes) sur dérivés	1 492	2 447
Gain (perte) net sur placements et dérivés	138 673	230 486
Gain (perte) de change sur trésorerie et autres actifs nets	2 349	(10 940)
Revenus de prêts de titres	117	78
Total des revenus (pertes)	141 139	219 624
Charges (note 6)		
Frais de gestion	2 605	2 000
Frais du comité d'examen indépendant	1	1
Frais d'intérêts	2	2
Coûts de transaction	12	12
Total des charges avant les renoncations	2 620	2 015
Moins les charges visées par une renonciation	(180)	(135)
Total des charges nettes	2 440	1 880
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables avant impôts	138 699	217 744
Remboursements d'impôts (retenues d'impôts)	(550)	(432)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	138 149 \$	217 312 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – par série		
Série Investisseurs	23 752 \$	41 693 \$
Série e	100 293 \$	156 445 \$
Série F	13 200 \$	18 689 \$
Série O	904 \$	485 \$
	138 149 \$	217 312 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables – par part de série		
Série Investisseurs	5,49 \$	8,80 \$
Série e	6,50 \$	10,25 \$
Série F	6,95 \$	11,05 \$
Série O	2,18 \$	3,39 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante du rapport financier intermédiaire.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers)

Périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (non audité)

	Série Investisseurs		Série e		Série F	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	151 348 \$	113 934 \$	603 313 \$	416 494 \$	76 232 \$	50 216 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	23 752	41 693	100 293	156 445	13 200	18 689
Distributions aux porteurs de parts rachetables	0	0	0	0	0	0
Transactions sur parts rachetables						
Produit de l'émission de parts rachetables	6 784	4 849	55 077	28 850	25 302	19 920
Réinvestissement des distributions	0	0	1	0	0	0
Rachat de parts rachetables	(18 978)	(12 625)	(61 450)	(41 845)	(19 501)	(11 076)
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	(12 194)	(7 776)	(6 372)	(12 995)	5 801	8 844
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	11 558	33 917	93 921	143 450	19 001	27 533
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	162 906 \$	147 851 \$	697 234 \$	559 944 \$	95 233 \$	77 749 \$
Transactions sur parts rachetables						
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	4 481	4 865	15 478	15 454	1 793	1 713
Parts rachetables émises	188	176	1 325	902	558	512
Parts rachetables émises au réinvestissement	0	0	0	0	0	0
Parts rachetables rachetées	(524)	(455)	(1 473)	(1 304)	(430)	(303)
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	4 145	4 586	15 330	15 052	1 921	1 922
Nombre moyen pondéré de parts en circulation	4 328	4 739	15 433	15 265	1 899	1 691

	Série O		TOTAL	
	2024	2023	2024	2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	3 681 \$	1 134 \$	834 574 \$	581 778 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	904	485	138 149	217 312
Distributions aux porteurs de parts rachetables	0	0	0	0
Transactions sur parts rachetables				
Produit de l'émission de parts rachetables	4 995	536	92 158	54 155
Réinvestissement des distributions	0	0	1	0
Rachat de parts rachetables	(2 091)	(384)	(102 020)	(65 930)
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	2 904	152	(9 861)	(11 775)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 808	637	128 288	205 537
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	7 489 \$	1 771 \$	962 862 \$	787 315 \$
Transactions sur parts rachetables				
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	277	126		
Parts rachetables émises	353	53		
Parts rachetables émises au réinvestissement	0	0		
Parts rachetables rachetées	(149)	(37)		
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	481	142		
Nombre moyen pondéré de parts en circulation	415	143		

Les notes ci-jointes font partie intégrante du rapport financier intermédiaire.

Fonds indiciel Nasdaq® TD

Tableaux des flux de trésorerie (en milliers)

Périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (non audité)

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net		
attribuable aux porteurs de parts rachetables	138 149 \$	217 312 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Gain) perte latent de change sur trésorerie	(59)	(68)
Variation nette du dépôt de garantie ou de la marge à payer sur les dérivés	(380)	636
(Gain) perte net réalisé	(26 279)	(19 466)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente	(106 684)	(205 483)
Achats de placements et de dérivés	(113 202)	(68 723)
Produit de la vente, du remboursement et de l'échéance de placements et de dérivés	126 755	88 730
(Augmentation) diminution des intérêts et dividendes à recevoir	527	123
Augmentation (diminution) des charges à payer	4	(9)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	18 831	13 052
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	0	0
Produit de l'émission de parts rachetables	85 438	50 520
Montants versés au rachat de parts rachetables	(96 000)	(62 078)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(10 562)	(11 558)
Gain (perte) latent de change sur trésorerie	59	68
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	8 269	1 494
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture de la période	9 130	9 015
Trésorerie (découvert bancaire) à la clôture de la période	17 458 \$	10 577 \$
Intérêts aux fins de distributions reçus*, déduction faite des retenues d'impôts	460 \$	226 \$
Dividendes reçus*, déduction faite des retenues d'impôts	3 741 \$	2 565 \$

* Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Les notes ci-jointes font partie intégrante du rapport financier intermédiaire.

Fonds indiciel Nasdaq® TD

Inventaire du portefeuille (en milliers, sauf le nombre d'actions ou de parts/
la valeur nominale) au 30 juin 2024 (non audité)

Nbre d'actions ou de parts/ Val. nominale	Description	Coût	Juste valeur
Services de communication – 15,3 %			
105 880	Alphabet Inc., catégorie A	13 767 \$	26 384 \$
101 340	Alphabet Inc., catégorie C	12 961	25 429
6 785	Charter Communications Inc., catégorie A	3 747	2 775
182 232	Comcast Corporation, catégorie A	9 939	9 763
12 389	Electronic Arts Inc.	2 057	2 362
62 848	Meta Platforms Inc., catégorie A	20 861	43 352
20 055	Netflix Inc.	10 518	18 516
8 000	Take-Two Interactive Software Inc.	1 717	1 702
20 800	The Trade Desk Inc., catégorie A	2 354	2 779
54 702	T-Mobile US Inc.	9 119	13 185
114 200	Warner Bros Discovery Inc.	1 672	1 162
		88 712	147 409
Consommation discrétionnaire – 12,4 %			
20 500	Airbnb Inc., catégorie A	3 854	4 253
187 600	Amazon.com Inc.	28 854	49 597
1 576	Booking Holdings Inc.	4 906	8 541
17 800	DoorDash Inc., catégorie A	2 440	2 649
5 670	Lululemon Athletica Inc.	2 691	2 317
13 386	Marriott International Inc., catégorie A	2 848	4 427
2 365	MercadoLibre Inc.	3 566	5 317
2 738	O'Reilly Automotive Inc.	2 440	3 956
31 200	PDD Holdings Inc., CAAÉ	3 989	5 675
15 565	Ross Stores Inc.	2 049	3 094
52 663	Starbucks Corporation	6 090	5 609
87 065	Tesla Inc.	22 381	23 569
		86 108	119 004
Biens de consommation de base – 5,9 %			
21 400	Coca-Cola Europacific Partners PLC	1 864	2 134
20 642	Costco Wholesale Corporation	12 718	24 003
10 243	Dollar Tree Inc.	1 628	1 496
63 100	Keurig Dr Pepper Inc.	2 708	2 883
62 493	Mondelez International Inc., catégorie A	4 994	5 595
48 466	Monster Beverage Corporation	2 822	3 312
63 990	PepsiCo Inc.	13 436	14 438
56 511	The Kraft Heinz Company	3 111	2 491
40 082	Walgreens Boots Alliance Inc.	2 357	663
		45 638	57 015
Énergie – 0,5 %			
46 500	Baker Hughes Company	1 924	2 237
8 400	Diamondback Energy Inc.	1 634	2 301
		3 558	4 538
Services financiers – 0,4 %			
48 701	PayPal Holdings Inc.	6 918	3 866
Santé – 6,0 %			
24 892	Amgen Inc.	7 583	10 640
27 100	AstraZeneca PLC, CAAÉ	2 258	2 891
6 758	Biogen Inc.	2 327	2 143
18 480	DexCom Inc.	2 677	2 866
21 300	GE HealthCare Technologies Inc.	2 323	2 271
57 984	Gilead Sciences Inc.	5 389	5 443
1 227	GRAIL Inc.	31	26

Nbre d'actions ou de parts/ Val. nominale	Description	Coût	Juste valeur
3 820	IDEXX Laboratories Inc.	2 252 \$	2 546 \$
7 362	Illumina Inc.	2 347	1 051
16 496	Intuitive Surgical Inc.	5 785	10 039
17 800	Moderna Inc.	3 265	2 892
5 049	Regeneron Pharmaceuticals Inc.	4 319	7 260
11 954	Vertex Pharmaceuticals Inc.	4 748	7 665
		45 304	57 733
Industrie – 4,2 %			
19 144	Automatic Data Processing Inc.	4 957	6 251
4 740	Cintas Corporation	2 706	4 541
44 900	Copart Inc.	2 069	3 327
91 010	CSX Corporation	3 321	4 165
26 726	Fastenal Company	1 654	2 298
30 300	Honeywell International Inc.	8 376	8 852
10 100	Old Dominion Freight Line Inc.	2 272	2 440
24 406	PACCAR Inc.	2 165	3 437
16 798	Paychex Inc.	2 266	2 724
6 672	Verisk Analytics Inc., catégorie A	1 740	2 460
		31 526	40 495
Technologies de l'information – 51,0 %			
20 853	Adobe Inc.	12 099	15 849
75 193	Advanced Micro Devices Inc.	9 253	16 686
23 049	Analog Devices Inc.	4 887	7 198
4 000	ANSYS Inc.	1 663	1 759
276 336	Apple Inc.	43 773	79 623
38 469	Applied Materials Inc.	5 802	12 420
5 500	ARM Holdings PLC, CAAÉ	1 208	1 231
4 230	ASML Holding NV	3 359	5 918
7 500	Atlassian Corporation, catégorie A	1 925	1 815
9 972	Autodesk Inc.	2 822	3 376
21 581	Broadcom Inc.	20 332	47 402
12 740	Cadence Design Systems Inc.	2 996	5 364
6 300	CDW Corporation	1 905	1 929
187 687	Cisco Systems Inc.	11 607	12 199
23 081	Cognizant Technology Solutions Corporation, catégorie A	2 009	2 147
10 700	Crowdstrike Holdings Inc., catégorie A	3 020	5 609
14 300	Datadog Inc., catégorie A	2 433	2 537
35 500	Fortinet Inc.	3 080	2 927
25 600	GLOBALFOUNDRIES Inc.	2 093	1 771
198 157	Intel Corporation	10 839	8 396
13 023	Intuit Inc.	7 493	11 709
6 270	KLA Corporation	3 278	7 072
6 088	Lam Research Corporation	4 193	8 869
40 400	Marvell Technology Inc.	2 973	3 863
25 014	Microchip Technology Inc.	2 309	3 131
51 764	Micron Technology Inc.	4 395	9 314
133 910	Microsoft Corporation	42 383	81 879
3 500	MongoDB Inc., catégorie A	1 907	1 197
443 420	NVIDIA Corporation	13 322	74 942
11 910	NXP Semiconductors NV	2 756	4 384
20 100	ON Semiconductor Corporation	2 390	1 885
15 050	Palo Alto Networks Inc.	4 368	6 980
51 907	Qualcomm Inc.	8 265	14 144
4 980	Roper Technologies Inc.	3 612	3 840

Nbre d'actions ou de parts/ Val. nominale	Description	Coût	Juste valeur
7 130	Synopsys Inc.	3 462 \$	5 804 \$
42 491	Texas Instruments Inc.	8 609	11 308
9 960	Workday Inc., catégorie A	2 869	3 046
7 000	Zscaler Inc.	1 957	1 841
		267 646	491 364
Matériaux – 1,4 %			
22 400	Linde PLC	14 176	13 447
Immobilier – 0,2 %			
19 100	CoStar Group Inc.	2 107	1 937
Services publics – 1,1 %			
24 600	American Electric Power Company Inc.	2 764	2 953
14 600	Constellation Energy Corporation	1 404	4 000
46 500	Exelon Corporation	2 264	2 201
25 740	Xcel Energy Inc.	2 131	1 881
		8 563	11 035
	Coûts de transaction	(26)	
	TOTAL DES TITRES		
	EN PORTEFEUILLE – 98,4 %	600 230 \$	947 843 \$
	CONTRATS DE CHANGE À TERME (TABLEAU 1) – (0,4) %		(3 728)
	CONTRATS À TERME NORMALISÉS, POSITION ACHETEUR (TABLEAU 2) – 0,0 %		(19)
	TOTAL DU PORTEFEUILLE		944 096 \$

Note : Les pourcentages indiqués correspondent au rapport entre la juste valeur des placements et l'actif net à la clôture de la période.

Tableau 1

Contrats de change à terme (en milliers, sauf le prix du contrat et le nombre total de contrats) au 30 juin 2024

Date de règlement	Devises à livrer		Juste valeur	Devises à recevoir		Juste valeur	Prix du contrat	Plus-value latente
1er août 2024	249 133	USD	340 568 \$	340 662	CAD	340 662 \$	1,36739	94 \$
1er août 2024	148 115	USD	202 476	202 528	CAD	202 528	1,36737	52
1er août 2024	112 947	USD	154 400	154 440	CAD	154 440	1,36736	40
1er août 2024	77 116	USD	105 419	105 448	CAD	105 448	1,36739	29
1er août 2024	33 538	USD	45 848	45 860	CAD	45 860	1,36738	12
1er août 2024	33 560	USD	45 877	45 889	CAD	45 889	1,36736	12
1er août 2024	24 568	USD	33 585	33 594	CAD	33 594	1,36738	9
1er août 2024	24 222	USD	33 112	33 121	CAD	33 121	1,36739	9
1er août 2024	3 423	USD	4 680	4 681	CAD	4 681	1,36739	1
			965 965 \$			966 223 \$		258 \$

Tableau 1 (suite)

Date de règlement	Devises à livrer		Juste valeur	Devises à recevoir		Juste valeur	Prix du contrat	Moins-value latente
2 juill. 2024	279 310	CAD	279 310 \$	204 124	USD	279 252 \$	1,36834	(58) \$
2 juill. 2024	202 528	CAD	202 528	148 010	USD	202 486	1,36834	(42)
2 juill. 2024	154 439	CAD	154 439	112 867	USD	154 407	1,36834	(32)
2 juill. 2024	105 448	CAD	105 448	77 062	USD	105 425	1,36835	(23)
2 juill. 2024	45 889	CAD	45 889	33 536	USD	45 879	1,36834	(10)
2 juill. 2024	45 860	CAD	45 860	33 515	USD	45 850	1,36834	(10)
2 juill. 2024	33 121	CAD	33 121	24 205	USD	33 114	1,36835	(7)
2 juill. 2024	33 594	CAD	33 594	24 551	USD	33 587	1,36835	(7)
2 juill. 2024	4 681	CAD	4 681	3 421	USD	4 680	1,36835	(1)
2 juill. 2024	205 022	USD	280 481	279 310	CAD	279 310	1,36234	(1 171)
2 juill. 2024	148 663	USD	203 379	202 528	CAD	202 528	1,36233	(851)
2 juill. 2024	113 364	USD	155 087	154 440	CAD	154 440	1,36234	(647)
2 juill. 2024	77 403	USD	105 891	105 448	CAD	105 448	1,36232	(443)
2 juill. 2024	33 684	USD	46 081	45 889	CAD	45 889	1,36234	(192)
2 juill. 2024	33 662	USD	46 052	45 860	CAD	45 860	1,36236	(192)
2 juill. 2024	24 659	USD	33 735	33 594	CAD	33 594	1,36234	(141)
2 juill. 2024	24 311	USD	33 259	33 120	CAD	33 120	1,36235	(139)
2 juill. 2024	3 436	USD	4 701	4 681	CAD	4 681	1,36233	(20)
			1 813 536 \$	1 809 550 \$			(3 986) \$	
NOMBRE TOTAL DE CONTRATS : 29				PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) LATENTE TOTALE				(3 728) \$

Tableau 2

Contrats à terme normalisés (en milliers, sauf le nombre de contrats et les prix des contrats) au 30 juin 2024

Contrats à terme normalisés (en milliers, sauf le nombre de contrats et les prix des contrats) au 30 juin 2024							Plus-value (moins-value) latente
Nombre de contrats	Description	Date d'échéance	Prix du contrat et devise		Valeur du contrat	Juste valeur	
CONTRATS À TERME NORMALISÉS, POSITION ACHETEUR							
23	Contrats à terme normalisés sur indice NASDAQ 100 E-MINI	20 sept. 2024	19 956,96	USD	12 559 \$	12 540 \$	(19) \$
MARGE EN TRÉSORERIE REÇUE (VERSÉE)						511 \$	

Fonds indiciel Nasdaq® TD

Rapport financier intermédiaire – Notes propres au Fonds (non audité)

Le Fonds

I) Le Fonds a été créé le 5 octobre 1999 et a commencé ses activités le 26 novembre 1999.

II) GPTD est le gestionnaire, le conseiller en valeurs et le fiduciaire du Fonds.

III) La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien.

IV) L'objectif de placement du Fonds vise à réaliser une croissance du capital à long terme semblable au rendement de l'indice Nasdaq-100® (USD), qui se compose des sociétés les plus importantes et dont les titres sont les plus négociés sur le marché boursier Nasdaq. Pour tenter de réaliser cet objectif, le Fonds détient chaque titre de l'indice Nasdaq-100® (USD) dans une proportion proche de sa pondération dans l'indice de manière que son rendement soit à peu près égal à celui de l'indice Nasdaq-100® (USD). Le Fonds utilise les contrats de change à terme afin de couvrir le risque de change.

V) Les placements en trésorerie de parties liées du Fonds représentaient 1,9 % de l'actif net au 30 juin 2024 (1,1 % au 31 décembre 2023).

Frais de gestion et frais d'administration (%) (note 6)

Périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 (hors TPS et TVH)

Série	Taux annuel	
	Frais de gestion*	Frais d'administration
Série Investisseurs	0,90	s. o.
Série e	0,45	s. o.
Série F	0,50	s. o.
Série O	0,00	s. o.

* Frais de gestion payés par le Fonds et quote-part des frais de gestion, s'il y a lieu, des fonds sous-jacents gérés par GPTD et détenus par le Fonds. Le Fonds n'est toutefois pas tenu de payer de frais de gestion lorsqu'il est raisonnable de penser qu'un tel paiement constituerait une duplication des frais payables par les fonds sous-jacents pour obtenir le même service.

Commissions de courtage et accords de paiement indirect

(en milliers) (notes 3 et 6)

Périodes closes les 30 juin 2024 et 2023

	2024	2023
Total des commissions de courtage	12 \$	12 \$
Commissions payées à des parties liées	0	1
Accords de paiement indirect	0	0

Pertes fiscales reportées (en milliers) (note 7)

Au 31 décembre 2023

Aucune perte fiscale reportée par le Fonds.

Titres prêtés (note 3)

I) REVENUS DE PRÊTS DE TITRES

Le rapprochement du montant brut provenant des opérations de prêts de titres avec les revenus de prêts de titres du Fonds pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023 est présenté ci-après :

	Montant (en milliers)		Pourcentage du montant total (%)	
	2024	2023	2024	2023
Revenus de prêts de titres bruts	150 \$	98 \$	100,0	100,0
Rémunération du placeur pour compte – The Bank of New York Mellon	(33)	(20)	(22,1)	(20,6)
Revenus de prêts de titres du Fonds avant remboursements d'impôts (retenues d'impôts)	117	78	77,9	79,4
Remboursements d'impôts (retenues d'impôts)	(6)	(10)	(4,0)	(10,3)
Revenus de prêts de titres nets	111 \$	68 \$	73,9	69,1

II) TITRES PRÊTÉS ET GARANTIES DÉTENUES (en milliers)

Le tableau ci-après présente l'ensemble des titres prêtés et des garanties détenues par le Fonds au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

	30 juin 2024	31 déc. 2023
Juste valeur des titres prêtés	9 832 \$	9 559 \$
Juste valeur des garanties détenues	10 350	10 042

Les garanties sont détenues sous forme d'obligations du gouvernement du Canada et d'autres pays, de gouvernements provinciaux et d'administrations municipales du Canada ou de sociétés canadiennes, et ne figurent pas dans les états de la situation financière.

Gestion des risques financiers (notes 3, 4 et 8)

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023

I) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Non significatif pour le Fonds.

II) RISQUE DE CHANGE

Non significatif pour le Fonds compte tenu des activités de couverture.

III) AUTRE RISQUE DE PRIX

Le tableau ci-après résume l'incidence de l'autre risque de prix sur le Fonds.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, si l'indice de référence du Fonds avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait augmenté ou diminué d'environ :

	30 juin 2024	31 déc. 2023
Indice de référence	Pondération (%)	
Indice Nasdaq-100® (USD)	100,00	100,00
Incidence sur l'actif net (en milliers)	46 917 \$	40 958 \$
Incidence sur l'actif net (%)	4,9	4,9

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent être différents des montants approximatifs ci-dessus et l'écart peut être important.

IV) RISQUE DE CRÉDIT

Non significatif pour le Fonds.

V) INSTRUMENTS FINANCIERS SELON LEUR NIVEAU DANS LA HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS (en milliers)

Les tableaux ci-après présentent le classement des instruments financiers du Fonds selon leur niveau dans la hiérarchie des justes valeurs au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
30 juin 2024				
Actions	947 843 \$	0 \$	0 \$	947 843 \$
Contrats de change à terme	0	258	0	258
	947 843	258	0	948 101
Contrats de change à terme	0	(3 986)	0	(3 986)
Contrats à terme normalisés, position acheteur	(19)	0	0	(19)
	(19)	(3 986)	0	(4 005)
	947 824 \$	(3 728) \$	0 \$	944 096 \$

Aucun transfert important n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 au cours de la période.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 déc. 2023				
Actions	826 990 \$	0 \$	0 \$	826 990 \$
Contrats de change à terme	0	21 481	0	21 481
Contrats à terme normalisés, position acheteur	434	0	0	434
	827 424	21 481	0	848 905
Contrats de change à terme	0	(4 021)	0	(4 021)
	827 424 \$	17 460 \$	0 \$	844 884 \$

Aucun transfert important n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 au cours de la période.

VI) RAPPROCHEMENT DES ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR DE NIVEAU 3 (en milliers)

Non significatif ou sans objet pour le Fonds.

Composition du portefeuille de placement (%) (note 8)

Les tableaux ci-après présentent la composition du portefeuille de placement du Fonds au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 :

	30 juin 2024
Technologies de l'information	51,0
Services de communication	15,3
Consommation discrétionnaire	12,4
Santé	6,0
Biens de consommation de base	5,9
Industrie	4,2
Trésorerie (découvert bancaire)	1,8
Matériaux	1,4
Services publics	1,1
Énergie	0,5
Services financiers	0,4
Immobilier	0,2
Contrats à terme normalisés, position acheteur	0,0
Contrats de change à terme	(0,4)
Autres actifs (passifs) nets	0,2
	100,0
	31 déc. 2023
Technologies de l'information	49,2
Services de communication	14,9
Consommation discrétionnaire	14,2
Biens de consommation de base	6,8
Santé	6,6
Industrie	4,9
Contrats de change à terme	2,1
Services publics	1,2
Trésorerie (découvert bancaire)	1,1
Services financiers	0,5
Énergie	0,5
Immobilier	0,3
Contrats à terme normalisés, position acheteur	0,0
Autres actifs (passifs) nets	(2,3)
	100,0

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées (note 3)

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023

Non significatif ou sans objet pour le Fonds.

Compensation des actifs et passifs financiers (en milliers) (note 3)

Le tableau ci-après présente les instruments financiers comptabilisés qui sont compensés, ou qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation dans certaines circonstances, ou d'autres conventions semblables, mais qui ne sont pas compensés, ainsi que la trésorerie et les instruments financiers reçus ou donnés en garantie, au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, et indique dans la colonne « Montant net » quelle aurait été l'incidence de l'exercice de la totalité des droits à compensation dans les états de la situation financière du Fonds.

	Actifs (passifs) financiers comptabilisés, montants bruts	Montants compensés dans les états de la situation financière	Montants nets présentés dans les états de la situation financière	Montants appropriés non compensés dans les états de la situation financière	Instruments financiers	Trésorerie	Montant net
30 juin 2024							
Actifs dérivés	258 \$	0 \$	258 \$	(258) \$	0 \$	0 \$	0 \$
Passifs dérivés	(3 986)	0	(3 986)	258	0	(3 728)	
31 déc. 2023							
Actifs dérivés	21 766 \$	(285) \$	21 481 \$	(3 877) \$	0 \$	17 604 \$	
Passifs dérivés	(4 306)	285	(4 021)	3 877	0	(144)	

Le Fonds n'est ni parrainé, ni soutenu, ni vendu, ni promu par Nasdaq, Inc. ou les membres de son groupe (Nasdaq, ainsi que les membres de son groupe, sont désignés sous le nom de « Sociétés »). Les Sociétés n'ont pas examiné la légalité ni le caractère approprié du Fonds ni n'ont évalué l'exactitude ou le caractère adéquat des descriptions du Fonds ni des renseignements qui s'y rattachent. Les Sociétés ne font aucune déclaration ni ne donnent de garantie, expresse ou implicite, aux porteurs de parts du Fonds ou à tout membre du public concernant l'opportunité d'investir dans des titres de manière générale ou dans le Fonds en particulier, ou la capacité du Nasdaq-100 Index® de suivre le rendement général des marchés boursiers. Les Sociétés n'ont de lien avec GPTD (« titulaire de licence ») qu'en vertu de l'attribution sous licence des marques Nasdaq®, Nasdaq-100 Index®, Nasdaq-100®, et NDX®, et de certains noms commerciaux des Sociétés et de l'utilisation du Nasdaq-100 Index®, qui est établi, composé et calculé par Nasdaq sans égard à GPTD ou au Fonds. Nasdaq n'est pas tenue de prendre en considération les besoins de GPTD ou des porteurs de parts du Fonds lorsqu'elle procède à établir, composer ou calculer le Nasdaq-100 Index®. Les Sociétés ne sont pas responsables de l'établissement du calendrier des émissions de parts, de leur prix d'émission ou du nombre de parts que le Fonds émettra, et n'ont pas participé à l'établissement de ce calendrier ou à la détermination de ces prix ou de ces quantités ou au calcul de l'équation suivant laquelle les parts du Fonds seront converties en espèces. Les Sociétés n'ont aucune obligation ou responsabilité vis-à-vis de l'administration, de la commercialisation ou du placement du Fonds.

LES SOCIÉTÉS NE GARANTISSENT PAS L'EXACTITUDE ET/OU L'INTER-
RUPTION DU CALCUL DU NASDAQ-100 INDEX® OU DE DONNÉES QUI
Y SONT INCLUSES. LES SOCIÉTÉS NE DONNENT AUCUNE GARANTIE,
EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RÉSULTATS À ÊTRE OBTENUS
PAR GPTD, LES PORTEURS DE PARTS DU FONDS, OU TOUTE AUTRE
PERSONNE OU ENTITÉ PAR SUITE DE L'UTILISATION DU NASDAQ-100
INDEX® OU DE TOUTE DONNÉE QUI Y EST INCLUSE. LES SOCIÉTÉS
NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET
NIENT EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE PORTANT SUR LA QUALITÉ
MARCHANDE OU LE CARACTÈRE ADÉQUAT POUR UN OBJECTIF OU
USAGE PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE LE NASDAQ-100 INDEX®
OU TOUTE DONNÉE QUI Y EST INCLUSE. SANS QUE SOIT LIMITÉE
LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES SOCIÉTÉS NE SERONT EN AUCUN
CAS TENUES RESPONSABLES DE PERTES DE BÉNÉFICES OU DE TOUT
DOMMAGE ACCESSOIRE, DIRECT, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, OU QUI
EN RÉSULTE MÊME SI ELLES AVAIENT ÉTÉ AVERTIES DE LA POSSIBILITÉ
DE TELS DOMMAGES.

1. Les Fonds

Les Fiducies de fonds commun de placement TD et les Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD (collectivement, les « Fonds », individuelle-ment, le « Fonds ») sont des fonds communs de placement à capital variable établis en vertu des lois de l'Ontario et régis par la déclaration de fiducie ou de l'acte de fiducie, dans sa version modifiée à l'occasion.

Gestion de Placements TD Inc. (« GPTD ») est le gestionnaire, le conseiller en valeurs et le fiduciaire des Fonds. GPTD, Services d'investissement TD Inc. (« SITD »), TD Waterhouse Canada Inc. (« TDWCI ») et Epoch Investment Partners, Inc. (« Epoch ») sont des filiales en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. L'adresse du siège social des Fonds est la suivante : C.P. 100, 66, rue Wellington Ouest, TD Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ontario) M5K 1G8.

La date de clôture de l'exercice des Fonds est le 31 décembre. Les états de la situation financière sont présentés au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, s'il y a lieu. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont présentés pour les périodes de six mois closes les 30 juin 2024 et 2023, s'il y a lieu. Lorsqu'un Fonds ou une série d'un Fonds a été créé au cours de l'une de ces périodes, l'information est présentée à compter de la date de création de ce Fonds ou de cette série, telle qu'elle est présentée dans les notes propres au Fonds du rapport financier intermédiaire (les « notes propres au Fonds »), jusqu'à la date de clôture de la période applicable. Un état comparatif avec toute autre période n'est présenté que si le Fonds existe à la date de présentation de l'information financière.

La publication des présents états financiers a été autorisée par GPTD le 13 août 2024.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux *Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board* (« IFRS ») applicables à la préparation des rapports financiers intermédiaires, notamment la norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Ils ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés), qui est effectuée à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs et passifs financiers, comme les placements, les dérivés, la trésorerie et les autres montants à recevoir et à payer. Les droits, les bons de souscription, les contrats à terme, les options, les contrats à terme normalisés et les swaps (selon le cas) sont présentés à titre d'actifs (ou de passifs) dérivés dans les états de la situation financière et constituent des contrats financiers conclus entre deux parties ou plus. Leur valeur est fonction de la performance d'un actif ou d'un groupe d'actifs sous-jacent. Les actions, les obligations, les monnaies, les marchandises, les taux d'intérêt et les indices de marchés représentent des actifs sous-jacents. Les Fonds classent et évaluent les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la JVRN. Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière lorsqu'un Fonds

devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'instrument est arrivé à expiration ou qu'un Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'instrument. L'achat et la vente de placements sont donc comptabilisés à la date à laquelle l'opération a lieu.

Les actifs et passifs financiers des Fonds, à l'exception des montants à recevoir et à payer, sont ensuite évalués à la JVRN et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états du résultat global. Les autres montants à recevoir et à payer sont évalués ultérieurement au coût amorti.

Les Fonds ont établi qu'ils répondent à la définition d'une « entité d'investissement » d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et, par conséquent, ils évaluent leurs filiales, le cas échéant, à la JVRN. Une entité d'investissement est une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour elle de leur fournir des services de gestion de placements, déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses placements sur la base de la juste valeur. Les placements des Fonds peuvent comprendre des entreprises associées et des coentreprises qui sont évaluées à la JVRN.

L'obligation des Fonds à l'égard des rachats de parts en circulation comprend une obligation contractuelle de distribuer, en trésorerie, au gré du porteur de parts, tout revenu net et tout gain en capital net réalisé. L'obligation permanente de rachat n'est donc pas la seule obligation contractuelle des Fonds. Par conséquent, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des Fonds est classé dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Les obligations des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sont présentées au montant du rachat.

Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés des Fonds sont quasiment identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations des porteurs de parts. Aux fins de traitement des opérations des porteurs de parts, la valeur liquidative d'un Fonds s'entend de la différence entre la valeur de son actif total et la valeur de son passif total, calculée chaque jour d'évaluation, conformément à la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aussi appelé l'actif net, désigne l'actif net calculé conformément aux IFRS. Pour toutes les dates présentées, il n'y avait pas de différence entre la valeur liquidative par part de série et l'actif net par part de série des Fonds.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans cet écart, GPTD détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Pour les actions négociées sur des marchés actifs

à l'extérieur de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud, l'évaluation à la juste valeur sera utilisée plutôt que le dernier cours négocié dans les cas où il faut éviter les cours périmés et où il faut appliquer des facteurs d'évaluation de la juste valeur afin de tenir compte, entre autres, des événements importants survenus après la clôture d'un marché étranger.

La juste valeur des actifs et passifs financiers non négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la comparaison à d'autres instruments fortement identiques, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et qui cherchent à utiliser au maximum les données de marché observables.

La méthode d'évaluation adoptée pour les types de placements spécifiques détenus par les Fonds est présentée ci-après.

- a) Les titres non cotés à une bourse reconnue sont évalués en fonction des cours publiés obtenus auprès de courtiers reconnus pour ce type de titres, s'ils sont facilement disponibles. Si aucun cours acheteur/vendeur n'est disponible auprès des courtiers pour ces titres, GPTD utilise différentes techniques d'évaluation et différents modèles d'évaluation décrits ci-dessus avec des données d'entrée que GPTD juge pertinentes dans les circonstances pour les évaluer. Les instruments de créance sont évalués en fonction des cours moyens, s'ils sont facilement disponibles.
- b) Les instruments de créance à court terme et les mises en pension et les prises en pension de titres sont évalués en fonction des cours obtenus auprès de courtiers en valeurs mobilières reconnus.
- c) Les obligations à rendement réel sont évaluées en fonction des cours publiés obtenus auprès de courtiers reconnus. Les variations du facteur d'inflation figurent au poste « Intérêts aux fins de distributions » des états du résultat global.
- d) Les contrats de change à terme peuvent être utilisés par les Fonds pour se protéger contre les fluctuations des taux de change ou pour en bénéficier. Ces contrats sont évalués chaque jour d'évaluation par application de la différence entre le taux contractuel et le cours de change à terme en vigueur à la date d'évaluation au montant notionnel. La variation nette de la plus-value/moins-value latente et le gain ou la perte net réalisé au dénouement des contrats sont inscrits au poste « Gain (perte) net sur placements et dérivés » dans les états du résultat global.
- e) Les contrats d'option négociés en bourse sont évalués au cours moyen chaque jour d'évaluation. Les primes reçues ou payées sur les options vendues ou achetées sont comprises dans le coût des options. Tout écart entre la valeur actuelle du contrat et la valeur du contrat à la date de signature est comptabilisé à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente. Quand une option est dénouée ou exercée, la différence entre la prime et le montant payé ou reçu, ou le plein montant de la prime si l'option arrive à échéance sans être exercée, est inscrit au poste « Gain (perte) net réalisé » des états du résultat global. Lorsqu'une option de vente vendue est exercée, le coût du titre acheté est réduit de la prime reçue sur l'option. Lorsqu'une option d'achat achetée est exercée, le coût du titre acheté est majoré du montant payé pour l'option.

- f) Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme normalisés et négociés en bourse visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix contractuel, à une date ultérieure déterminée. Tout écart entre la valeur à la fermeture des bureaux du jour d'évaluation courant et celle du jour d'évaluation précédent est réglé au comptant quotidiennement et inscrit dans les états du résultat global au poste « Revenus (pertes) sur dérivés ». Les dépôts en espèces ou emprunts sur marge sont inscrits au poste « Dépôt de garantie (marge à payer) sur les dérivés » des états de la situation financière. Les instruments de créance à court terme indiqués à l'inventaire du portefeuille ont été séparés des autres titres et sont détenus à titre de marge sur les contrats à terme normalisés conclus par les Fonds, le cas échéant.

- g) Certains Fonds peuvent conclure des swaps sur rendement total avec une ou plusieurs contreparties afin d'obtenir une exposition aux actifs de référence du swap. Aux termes de chaque swap, les Fonds verseront aux contreparties une somme variable fondée sur les taux d'intérêt en vigueur sur le marché à court terme qui est calculée en fonction d'un montant nominal convenu. En outre, les Fonds paieront également une somme fondée sur toute baisse de valeur d'un placement théorique d'un nombre théorique de parts dont la valeur sera égale à la valeur des actifs de référence du swap. En retour, les contreparties paient aux Fonds une somme fondée sur toute hausse de la valeur des actifs de référence du swap.

Les sommes variables payées aux contreparties sont comptabilisées quotidiennement et inscrites au poste « Revenus (pertes) sur dérivés » des états du résultat global. Les variations de la juste valeur des swaps sur rendement total en vigueur à la date de clôture sont présentées dans les états du résultat global au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ». Les swaps sur rendement total sont comptabilisés au montant que les Fonds recevraient ou paieraient pour mettre fin aux swaps. Lorsque les swaps sur rendement total arrivent à échéance ou sont dénoués, le gain ou la perte net réalisé est présenté dans les états du résultat global au poste « Gain (perte) net réalisé ».

- h) Certains Fonds peuvent conclure des swaps sur défaillance pour obtenir une exposition aux instruments de créance sans investir directement dans ceux-ci. Un swap sur défaillance est un contrat bilatéral de gré à gré de dérivé de crédit entre deux parties, l'acheteur de protection contre le risque de crédit d'un émetteur spécifique (l'entité de référence) et le vendeur de cette protection. L'acheteur de protection paie une prime périodique, habituellement trimestrielle, au vendeur de protection, qui assume le risque de crédit lié à un incident de crédit particulier. Les incidents de crédit sont des événements tels qu'une faillite, un grave manquement ou une restructuration de la dette pour un actif de référence déterminé. En cas d'incident de crédit, un swap sur défaillance peut être réglé par la livraison physique de l'actif de référence pour un produit correspondant à sa valeur nominale ou par une compensation en espèces correspondant au montant de la perte. S'il n'y a pas d'incident de crédit, aucun montant éventuel n'est exigible.

Au cours des périodes présentées, certains Fonds ont conclu un swap sur défaillance sur indices en tant que vendeur de protection. Tous frais initiaux versés ou perçus par ces Fonds à la création d'un swap sur défaillance sont compris dans sa juste valeur. Les primes trimestrielles perçues de la contrepartie sont comptabilisées quotidiennement et inscrites au poste « Revenus (pertes) sur dérivés » des états du résultat global. Les variations de la juste valeur des swaps sur défaillance en

vigueur à la date de clôture sont présentées dans les états du résultat global au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ». Les cours utilisés pour évaluer les swaps sur défaillance sont obtenus directement auprès du fournisseur de données ou du courtier. Lorsque les swaps sur défaillance arrivent à échéance ou sont dénoués, le gain (ou la perte) net réalisé est présenté dans les états du résultat global au poste « Gain (perte) net réalisé ».

L'exposition aux swaps sur défaillance est limitée au montant notionnel du contrat, moins tout montant recouvrable applicable, obtenu par le produit du montant notionnel et du taux de recouvrement de l'entité de référence.

- i) Les fonds négociés en bourse (« FNB ») qui ne sont pas gérés par GPTD sont évalués selon le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière.
- j) Les placements dans les fonds communs de placement sous-jacents, les FNB gérés par GPTD et les autres fonds sous-jacents sont généralement évalués à la valeur liquidative par part de série des fonds de placement présentée par les gestionnaires de ces fonds.
- k) Certains Fonds peuvent conclure des engagements afin d'acquérir, lorsqu'ils sont émis, des titres dans le cadre de placements privés dans une société ouverte (PPSO) impliquant des sociétés d'acquisition à vocation spécifique (SAVS). Une SAVS est une société cotée en bourse qui mobilise des capitaux d'investissement au moyen d'un premier appel public à l'épargne afin d'acquérir des titres de participation, par fusion, par regroupement d'entreprises, par acquisition ou par toute autre transaction semblable, d'une ou plusieurs sociétés en exploitation selon des délais prévus. Un PPSO comporte généralement l'acquisition de titres directement auprès d'une société ouverte dans le cadre d'une opération de placement privé. Les titres acquis dans le cadre d'une opération de PPSO ne peuvent être négociés à la bourse et sont considérés comme illiquides jusqu'à ce qu'une déclaration d'inscription relative à la revente ne soit déposée et en vigueur. Les engagements dépendent de l'acquisition par les SAVS des titres des sociétés visées. La plus-value ou la moins-value latente de ces engagements à la clôture de la période est présentée séparément au poste Plus-value (moins-value) latente au titre des engagements non capitalisés dans les états de la situation financière, et toute variation de la juste valeur au cours des périodes de présentation de l'information financière est comptabilisée au poste Plus-value (moins-value) latente au titre des engagements non capitalisés dans les états du résultat global.

Hiérarchie des justes valeurs

Les Fonds classent leurs placements à la juste valeur selon une hiérarchie qui accorde de l'importance aux données utilisées pour réaliser ces évaluations. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours, observables directement (les prix) ou indirectement (les dérivés de prix);
- Niveau 3 Données d'entrée qui ne reposent pas sur des données de marché observables (les données d'entrée non observables).

Les évaluations de la juste valeur sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des dépôts de garantie sur les dérivés, des souscriptions à recevoir, des intérêts et dividendes à recevoir, des montants à recevoir pour les ventes de placements, des découverts bancaires, des marges à payer sur les dérivés, des montants à payer pour les achats de placements, des rachats à payer, des distributions à payer, des charges à payer et de la valeur de rachat de l'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables correspond approximativement à la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments.

La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à un autre de la hiérarchie des justes valeurs à la clôture de la période présentée.

La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3).

Le classement dans la hiérarchie est établi en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. À cette fin, l'importance d'une donnée d'entrée évaluée par rapport à l'évaluation de la juste valeur prise dans son ensemble. Si une évaluation de la juste valeur est fondée sur des données d'entrée observables qui nécessitent un ajustement important en fonction de données d'entrée non observables, elle relève du niveau 3. L'appréciation de l'importance d'une donnée d'entrée déterminée pour l'évaluation de la juste valeur prise dans son ensemble nécessite l'exercice du jugement et tient compte des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif.

Déterminer ce qui constitue une donnée d'entrée « observable » nécessite l'exercice d'une grande part de jugement. Les données observables sont considérées comme des données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes actives sur le marché pertinent.

GPTD a mis en place un comité d'évaluation afin de superviser le rendement des évaluations de la juste valeur figurant dans les états financiers des Fonds, dont les évaluations de niveau 3. GPTD utilise différentes méthodes (présentées à la rubrique « Évaluation de la juste valeur ») pour établir la juste valeur des titres classés au niveau 3. Le comité se réunit chaque trimestre pour effectuer un examen de l'évaluation des placements détenus par les Fonds.

Le classement des instruments financiers des Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 et tout transfert entre niveaux ayant eu lieu au cours des périodes présentées résultant d'un changement dans la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur sont présentés dans les notes propres au Fonds, le cas échéant.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité dans laquelle les droits de vote ou des droits similaires ne sont pas le principal facteur pour déterminer qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque tout droit de vote n'est lié qu'aux tâches administratives et que les activités pertinentes sont menées au moyen d'accords contractuels. GPTD a établi que tous les fonds de placement sous-jacents (les « fonds sous-jacents ») dans lesquels les Fonds investissent sont des entités structurées non consolidées. Les fonds sous-jacents comprennent des fonds communs de placement, des FNB et d'autres fonds qui répondent à la définition d'une « entité d'investissement » d'IFRS 10. Pour arriver à cette conclusion, GPTD a évalué le fait que le processus décisionnel concernant les activités des fonds sous-jacents n'est généralement pas déterminé par les droits de vote ou des droits similaires détenus par les Fonds ou par d'autres investisseurs dans tout fonds sous-jacent.

Les Fonds peuvent investir dans des fonds sous-jacents dont les objectifs de placement consistent à réaliser un revenu à court ou à long terme et à offrir un potentiel de croissance du capital. Les placements des Fonds dans ces titres au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière et correspondent à l'exposition des Fonds aux fonds sous-jacents. Les Fonds n'offrent pas un important soutien financier supplémentaire ou une autre forme de soutien aux fonds sous-jacents, et ne se sont pas engagés à leur offrir un tel soutien. La variation de la juste valeur de chacun des fonds sous-jacents au cours des périodes présentées est inscrite au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente » sous « Gain (perte) net sur placements et dérivés » dans les états du résultat global. Des renseignements supplémentaires à propos des placements des Fonds dans des fonds sous-jacents, le cas échéant, sont présentés dans l'inventaire du portefeuille et dans les notes propres au Fonds.

Certains Fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou dans d'autres titres adossés à des actifs qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans des hypothèques immobilières, ou sont garantis par de telles hypothèques. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir d'un panier d'actifs composé de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, y compris de prêts hypothécaires accordés par des organismes de crédit, des prêteurs hypothécaires, des banques commerciales et d'autres institutions. Ces titres de créance et de participation peuvent être structurés en tranches de rangs différents. Les Fonds peuvent investir dans des titres obligataires de premier rang garantis par des actifs et qui n'ont qu'une exposition minimale aux tranches de titres de second rang. Ces titres peuvent donner lieu à un paiement mensuel composé d'intérêts et d'un remboursement du capital. Les autres titres adossés à des actifs sont créés à partir de divers types d'actifs, dont les prêts automobiles, les encours de cartes de crédit, les prêts sur la valeur nette de la propriété et les prêts étudiants.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, la juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires et des autres titres adossés à des actifs des Fonds, s'il y a lieu, est présentée dans les états de la situation financière au poste « Placements ». La juste valeur correspond à l'exposition maximale aux pertes à ces dates. La variation de la juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires et des autres titres adossés à des actifs au cours des périodes présentées est inscrite au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente » sous « Gain (perte) net sur placements et dérivés » dans les états du résultat global.

Conversion de devises

La monnaie fonctionnelle d'un Fonds présentée dans les notes propres au Fonds correspond, selon GPTD, à la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents du Fonds, compte tenu des émissions et des rachats de parts et de l'évaluation des rendements. Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date d'évaluation.

Les gains et pertes de change réalisés à la vente de placements et de dérivés sont présentés au poste « Gain (perte) net réalisé ». Les gains et pertes de change latents sur les placements et les dérivés sont présentés au poste « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ». Les gains et pertes de change réalisés et latents se rapportant aux revenus, à la trésorerie ainsi qu'aux autres actifs et passifs sont présentés à titre de « Gain (perte) de change sur trésorerie et autres actifs nets » dans les états du résultat global.

Compensation des actifs et passifs financiers

Les Fonds opèrent compensation des actifs et passifs financiers et présentent le montant net qui en résulte dans les états de la situation financière lorsqu'ils ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et ont l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les Fonds peuvent conclure, dans le cadre normal de leurs activités, diverses conventions-cadres de compensation et accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent néanmoins d'opérer compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats. L'information concernant la compensation, le cas échéant, figure dans les notes propres au Fonds.

Prises en pension de titres

Certains Fonds peuvent conclure des opérations de prises en pension de titres. Dans le cadre d'une opération de prise en pension, un fonds achète un titre à un prix donné à un tiers et convient de le lui revendre à un prix déterminé et à une date ultérieure convenue. L'écart est présenté au poste « Revenus de prises en pension de titres » dans les états du résultat global.

Ces types d'opérations comportent le risque que l'autre partie manque à ses obligations aux termes de la convention ou qu'elle fasse faillite. Afin de réduire ces risques, l'autre partie est tenue de fournir des garanties aux Fonds. La valeur de la garantie doit correspondre à au moins 102 % de la valeur de marché du titre et la garantie est évaluée à la valeur de marché chaque jour ouvrable. Les types de titres reçus et les garanties connexes que détiennent les Fonds, le cas échéant, sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

Trésorerie/découvert bancaire

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières. Les découverts bancaires sont présentés à titre de passif courant dans les états de la situation financière.

Dépôt de garantie (marge à payer) sur les dérivés

Les comptes sur marge correspondent aux dépôts de garantie ou aux marges à payer relativement aux dérivés conclus par les Fonds.

Montants à recevoir pour les ventes de placements ou montants à payer pour les achats de placements

Les montants à recevoir pour les ventes de placements et les montants à payer pour les achats de placements représentent des opérations couvertes par un contrat, mais non encore réglées ou livrées aux dates des états de la situation financière.

Évaluation des parts de la série

GPTD calcule généralement la valeur liquidative de chaque série des Fonds à 16 h, heure de l'Est, chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte. Toutefois, dans certains cas inattendus, la valeur liquidative par part d'une série peut être calculée à un autre moment.

La valeur liquidative de chaque série de parts des Fonds, calculée pour le traitement des souscriptions, des substitutions, des conversions et des rachats des parts de séries, correspond à la différence entre la valeur de la quote-part de l'actif commun d'un Fonds donné imputée à cette série et la valeur de la quote-part du passif commun du Fonds, moins le passif attribuable uniquement à la série en question.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de série est obtenu en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables total de chaque série des Fonds par le nombre total de parts en circulation de cette série à la date de présentation de l'information financière.

Comptabilisation des revenus

Les intérêts aux fins de distributions présentés dans les états du résultat global comprennent les revenus d'intérêts sur la trésorerie et les intérêts sur les instruments de créance comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les intérêts à recevoir sont présentés au poste « Intérêts et dividendes à recevoir » des états de la situation financière, en fonction des taux d'intérêt stipulés des instruments de créance. Les Fonds n'amortissent pas les primes versées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance, sauf pour les obligations à coupon zéro.

Les revenus de dividendes provenant d'actions et de FNB sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les distributions provenant de fonds sous-jacents autres que des FNB sont comptabilisées à la date ex-distribution. Les dividendes reçus des FNB sont répartis entre le revenu d'intérêts, le revenu de dividendes, les gains en capital et le remboursement de capital en fonction de la nature des composantes sous-jacentes. Les répartitions sont fondées sur la meilleure information disponible et les répartitions réelles pourraient être différentes.

Certains Fonds peuvent recourir aux prêts de titres selon les modalités d'une convention comprenant des restrictions prescrites par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Le revenu tiré des prêts de titres, le cas échéant, est présenté dans les états du résultat global lorsqu'il est gagné. La juste valeur des titres prêtés et des garanties détenues est déterminée quotidiennement. Les informations sur les revenus de prêts de titres et la valeur totale des titres prêtés et des garanties connexes détenus se trouvent dans les notes propres au Fonds, le cas échéant.

Opérations de placement et coûts de transaction

Aux fins du calcul des gains et pertes réalisés et latents sur les opérations de placement, le coût de chaque placement est déterminé selon la méthode du coût moyen, compte non tenu des coûts de transaction.

Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés par les Fonds à l'achat et à la vente de placements à la juste valeur sont comptabilisés dans les états du résultat global de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les Fonds n'engagent pas de coûts de transaction lorsqu'ils investissent dans des fonds sous-jacents autres que des FNB. Toutefois, les fonds sous-jacents peuvent devoir engager des coûts de transaction.

Attribution des revenus et des charges, des gains et pertes réalisés et latents

Les charges (frais d'intérêts et frais d'opérations de portefeuille exclus) sont comptabilisées quotidiennement, séparément pour chaque série. Les frais d'intérêts et frais d'opérations de portefeuille, de même que les revenus, les gains et les pertes, sont imputés à chaque série selon leur quote-part de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de série

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de série est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque série par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette série au cours de la période présentée, sauf si une série a été créée au cours de la période, auquel cas le nombre moyen pondéré de parts en circulation est calculé à compter de la date de début des activités de la série.

4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. Comme il est indiqué à la note 3, l'utilisation des techniques d'évaluation pour les instruments financiers et les dérivés qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs oblige GPTD à poser des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à la date de présentation des états financiers. Toute modification aux hypothèses touchant ces facteurs pourrait avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Voir les notes propres au Fonds pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers des Fonds, le cas échéant.

Classement et évaluation des placements

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par les Fonds, GPTD a dû évaluer le modèle économique adopté par les Fonds pour gérer leur portefeuille respectif et calculer le rendement sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que ces actifs et passifs financiers devaient être évalués à la JVRN, conformément à IFRS 9.

Entité d'investissement

En cherchant à déterminer si un Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement, GPTD peut être amenée à formuler des jugements importants sur le fait de savoir si le Fonds possède les caractéristiques d'une entité d'investissement. Chaque Fonds peut ne détenir qu'un placement, un fonds sous-jacent (ou n'avoir qu'un seul investisseur ou des investisseurs qui sont des parties liées au Fonds), toutefois, conformément à la définition d'une entité d'investissement, chaque Fonds obtient principalement des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour lui de leur fournir des services de gestion de placements, déclare à ses investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

5. Parts rachetables

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de différentes séries qui ont égalité de rang et sont offertes en vertu d'un prospectus simplifié. En outre, chaque Fiducie de fonds commun de placement TD est également autorisée à émettre un nombre illimité de parts de différentes séries offertes en vertu d'une notice d'offre confidentielle. Les différentes séries pouvant être offertes par les Fonds sont décrites ci-après.

Série Investisseurs :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux investisseurs.
Séries H5 et H8 :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux investisseurs qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie des Fonds. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital.
Série Plus :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs et autres qui effectuent le placement minimal, déterminé de temps à autre par GPTD.
Séries K et K5 :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs et autres qui effectuent le placement minimal, déterminé de temps à autre par GPTD, et qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie des Fonds. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital.
Série e :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux investisseurs qui souhaitent effectuer leurs opérations par voie électronique.
Série D :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux investisseurs qui souhaitent effectuer leurs opérations par l'entremise de Placements directs TD, une division de TDWCI, ou d'autres courtiers exécutants.
Série Conseillers :	Parts offertes selon le mode avec frais d'acquisition aux investisseurs qui recherchent des conseils en matière de placement.
Séries T5 et T8 :	Parts offertes selon le mode avec frais d'acquisition aux investisseurs qui recherchent des conseils en matière de placement et souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie des Fonds. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital.
Série F :	Parts offertes aux investisseurs par l'entremise de conseillers financiers « contre rémunération » ou de « comptes intégrés » parrainés par des courtiers, et aux investisseurs qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction.
Séries FT5 et FT8 :	Parts offertes aux investisseurs qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie du Fonds par l'entremise de conseillers financiers « contre rémunération » ou de « comptes intégrés » parrainés par des courtiers. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital. Ces séries peuvent aussi être offertes aux investisseurs qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction.

Série F Plus :	Parts offertes aux grands investisseurs par l'entremise de conseillers financiers « contre rémunération » ou de « comptes intégrés » parrainés par des courtiers, et aux investisseurs qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction. Pour cette série, les investisseurs doivent effectuer le placement minimal, déterminé de temps à autre par GPTD.
Série W :	Parts offertes aux investisseurs qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction par l'entremise de certaines sociétés de gestion de patrimoine de La Banque Toronto-Dominion, y compris certaines divisions de TDWCI ou d'autres courtiers autorisés par GPTD.
Séries WT5 et WT8 :	Parts offertes aux investisseurs qui souhaitent recevoir des distributions mensuelles régulières en trésorerie des Fonds par l'entremise de certaines sociétés de gestion de patrimoine de La Banque Toronto-Dominion, y compris certaines divisions de TDWCI ou d'autres courtiers autorisés par GPTD, et qui paient des frais annuels à leur courtier au lieu de frais d'acquisition à chaque transaction. Les distributions mensuelles peuvent provenir du revenu net, des gains en capital nets réalisés et/ou d'un remboursement de capital.
Séries Privée et Privée-EM :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs qui effectuent le placement minimal déterminé par GPTD et qui ont conclu une convention relative à la série Privée avec GPTD.
Série Institutionnelle :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs, tels que les régimes collectifs d'épargne, et autres qui effectuent le placement minimal, déterminé de temps à autre par GPTD.
Série O :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs, tels les institutions et les fonds communs de placement, qui effectuent le placement minimal déterminé par GPTD et qui ont conclu une convention relative à la série O avec GPTD.
Série G :	Parts offertes sans frais d'acquisition aux grands investisseurs, tels les institutions, les régimes collectifs d'épargne ou les régimes de retraite, et les fonds communs de placement, qui effectuent le placement minimal déterminé par GPTD et qui ont conclu une convention relative à la série G avec GPTD.

Chaque série de parts comporte différentes options d'achat et des frais de gestion plus ou moins élevés selon leurs caractéristiques résumées ci-dessus, qui reflètent l'importance des services de conseil en placement offerts et/ou des services.

Les parts des Fonds sont rachetables au gré du porteur de parts conformément aux dispositions de la déclaration de fiducie ou de l'acte de fiducie. Les parts des Fonds sont émises ou rachetées quotidiennement à la valeur liquidative par part de série établie après réception par GPTD de l'ordre de souscription, de substitution, de conversion ou de la demande de rachat. Les souscriptions et les rachats présentés dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables comprennent les parts converties entre les séries d'un même Fonds. Toutefois, les conversions entre les séries du Fonds ne sont pas présentées à titre de « Produit de l'émission de parts rachetables » ni de « Montants versés au rachat de parts rachetables » dans les tableaux des flux de trésorerie.

6. Opérations avec des parties liées

Capital

GPTD, ses sociétés affiliées et/ou d'autres fonds de placement gérés par GPTD peuvent à l'occasion investir dans des parts des Fonds. Lorsqu'il est important, l'investissement des parties liées est présenté dans les notes propres au Fonds.

Dépositaire

La Banque Toronto-Dominion est le dépositaire du Fonds indiciel équilibré TD et détient une partie des actifs (y compris de la trésorerie et des placements) du Fonds. La Banque Toronto-Dominion est le sousdépositaire des Fonds (à l'exception du Fonds indiciel équilibré TD) et détient une partie des actifs (y compris de la trésorerie et des placements) des Fonds. La Banque Toronto-Dominion peut se faire payer des frais et des marges en contrepartie des services bancaires (y compris les activités liées aux dépôts) fournis aux Fonds.

Frais de gestion

a) Fiducies de fonds commun de placement TD

En contrepartie des services de gestion, de distribution et de gestion de portefeuille et de supervision de tous services fournis par des sous-conseillers en valeurs aux Fiducies de fonds commun de placement TD, GPTD reçoit des frais de gestion annuels relativement à certaines séries de ces Fonds. Les frais de gestion sont calculés et cumulés quotidiennement pour chaque série, selon la valeur liquidative de la série concernée, et sont payés mensuellement à GPTD.

Il n'y a pas de frais de gestion concernant les parts de série Privée, de série O et de série G. Les porteurs de parts de séries Privée, de série O et de série G peuvent plutôt se voir imputer des frais directement par GPTD.

b) Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD

En contrepartie des services de gestion, de distribution et de gestion de portefeuille fournis aux Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD, certaines séries de ces Fonds versent des frais de gestion annuels à GPTD. Les frais de gestion sont calculés et cumulés quotidiennement pour chaque série, selon la valeur liquidative de la série concernée, et sont payés mensuellement à GPTD.

Il n'y a pas de frais de gestion concernant les parts de série G. Les porteurs de parts de série G peuvent plutôt se voir imputer des frais directement par GPTD.

Lorsque les Fiducies de fonds commun de placement TD et les Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD investissent dans des fonds sous-jacents, des frais et des charges payables par ces fonds sous-jacents peuvent s'ajouter à ceux payables par les Fonds. Les Fonds qui investissent dans des fonds sous-jacents ne sont toutefois pas tenus de payer de frais de gestion lorsqu'il est raisonnable de penser qu'un tel paiement constituerait une duplication des frais payables par les fonds sous-jacents pour obtenir le même service. Les frais de gestion des Fonds sont présentés en détail dans les notes propres au Fonds.

Frais d'administration

a) Fiducies de fonds commun de placement TD

En contrepartie du règlement de certains frais d'exploitation, GPTD reçoit des frais d'administration annuels relativement à certaines séries des Fiducies de fonds commun de placement TD. À l'exception de la série G, les frais d'administration comprennent les frais de tenue des comptes et de communication, les frais de garde, les honoraires juridiques, les honoraires d'audit, les droits de dépôt et les frais bancaires. Pour la série G, les frais d'administration comprennent tous les frais d'exploitation.

Les frais d'administration sont à payer relativement à la série Investisseurs, la série H5, la série H8, la série D, la série Conseillers, la série T5, la série T8 et la série G des Fiducies de fonds commun de placement TD, selon le cas, autres que les Fonds du marché monétaire, le Fonds d'obligations ultra court terme TD, le Fonds d'obligations à court terme TD, le Fonds d'obligations canadiennes TD, le Fonds opportunités mondiales TD – conservateur, le Fonds opportunités mondiales TD – équilibré, les Fonds indiciels et les parts de série Conseillers du Fonds d'actions américaines TD. Les frais d'administration sont aussi à payer s'agissant de la série Plus et de la série K des Fiducies de fonds commun de placement TD, autres que le Fonds du marché monétaire américain TD, le Fonds d'obligations à court terme TD, le Fonds d'obligations canadiennes TD, le Portefeuille à revenu favorable TD, le Fonds d'obligations canadiennes de base plus TD et le Fonds opportunités mondiales TD – conservateur.

Les frais d'administration sont calculés et cumulés quotidiennement pour chaque série, selon la valeur liquidative de la série concernée, et sont payés mensuellement à GPTD. Des renseignements détaillés sur les frais d'administration sont présentés dans les notes propres au Fonds.

Il n'y a pas de frais d'administration concernant les autres séries des Fiducies de fonds commun de placement TD.

b) Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD

À l'exception de la série G de ces Fonds et des Portefeuilles FNB gérés TD, aucuns frais d'administration ne sont imputés aux Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD. En ce qui concerne la série G de ces fonds, en contrepartie du règlement de tous les frais d'exploitation, GPTD reçoit des frais d'administration annuels. En ce qui concerne les Portefeuilles FNB gérés TD, en contrepartie du règlement de certains frais d'exploitation, GPTD reçoit des frais d'administration annuels relativement à la série D et à la série G des Portefeuilles FNB gérés TD. Les frais d'administration comprennent les frais de tenue des comptes et de communication, les frais de garde, certains honoraires juridiques, les honoraires d'audit, les droits de dépôt auprès des autorités de réglementation et les frais bancaires.

Les frais d'administration sont calculés et cumulés quotidiennement pour chaque série, selon la valeur liquidative de la série concernée, et sont payés mensuellement à GPTD. Des renseignements détaillés sur les frais d'administration sont présentés dans les notes propres au Fonds.

Frais d'exploitation

Comité d'examen indépendant (« CEI ») des Fonds

GPTD est responsable de la gestion des portefeuilles de placement des Fonds, y compris de la prise de décisions relative au placement de l'actif des Fonds.

GPTD a formé un CEI pour l'ensemble des Fonds et des fonds sous-jacents gérés par GPTD. Le CEI, à titre de comité indépendant impartial, procède à l'examen de toutes opérations qui pourraient mettre GPTD en situation de conflit d'intérêts et donne ses recommandations ou, s'il y a lieu, ses approbations. Le CEI produit, au moins une fois par an, un rapport sur ses activités à l'intention des porteurs de parts des Fonds.

Lorsqu'ils sont importants, les placements dans des titres de La Banque Toronto-Dominion, dans des fonds sous-jacents gérés par GPTD ou dans des sociétés affiliées détenus par les Fonds à la clôture de la période sont présentés dans l'inventaire du portefeuille et/ou dans les notes propres au Fonds. Si le montant est important, la trésorerie des Fonds détenue auprès de La Banque Toronto-Dominion, qui agit à titre de sous-dépositaire des Fonds, à la clôture de la période est également présentée dans les notes propres au Fonds.

La rémunération des membres du CEI et leurs dépenses ont été réparties entre les fonds de placement gérés par GPTD et sont présentées au poste « Frais du comité d'examen indépendant » dans les états du résultat global.

a) Fiducies de fonds commun de placement TD

GPTD absorbe tous les frais d'exploitation concernant les parts de série O et de série G des Fiducies de fonds commun de placement TD.

La série Privée et la série Privée-EM des Fiducies de fonds commun de placement TD et la série Conseillers du Fonds d'actions américaines TD doivent payer leur quote-part des frais d'exploitation qui sont communs à toutes les séries de ces Fonds, ainsi que les frais qui ne sont attribuables qu'à la série (qui peuvent être payables à GPTD ou ses sociétés affiliées), y compris les frais du CEI, les frais de tenue des comptes et de communication, les frais de garde, les honoraires juridiques, les honoraires d'audit, les droits de dépôt, les frais bancaires, les coûts d'emprunt, toutes les taxes, les frais liés à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et les nouveaux types de coûts ou de charges.

GPTD absorbe tous les frais d'exploitation des autres séries des Fiducies de fonds commun de placement TD (notamment les services fournis par GPTD ou ses sociétés affiliées), autres que les frais et les charges relatifs à toutes les taxes, aux emprunts, au CEI et à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale et réglementaire, ainsi que les nouveaux types de coûts ou de charges.

b) Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD

À l'exception des Portefeuilles FNB gérés TD, tous les frais d'exploitation des Portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD (y compris ceux des services fournis par GPTD ou ses sociétés affiliées) sont payés par GPTD, y compris les frais du CEI, de tenue des comptes et de communication, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires d'audit, les droits de dépôt, les frais bancaires, les coûts d'emprunt et toutes les taxes afférentes.

GPTD absorbe certains frais d'exploitation des Portefeuilles FNB gérés TD. Chaque Portefeuille FNB géré TD est responsable du paiement de tous les frais liés aux emprunts, au CEI et à la conformité à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire, ainsi que les nouveaux types de coûts ou de charges et toutes les taxes afférentes.

Taxes liées aux charges

Les Fonds paient aussi à GPTD la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée à un taux mixte sur les frais de gestion, les frais d'administration et certains frais d'exploitation en fonction de la province ou du territoire de résidence des investisseurs pour chaque série des Fonds. Ces montants sont inscrits dans les charges des états du résultat global respectifs des Fonds.

Charges visées par une renonciation

GPTD peut, à son gré, renoncer à une partie des charges autrement payables par les Fonds ou en absorber une partie. Ces renonciations ou absorptions peuvent être interrompues en tout temps sans préavis aux porteurs de parts. Le montant des charges visées par une renonciation ou une absorption, selon le cas, est présenté au poste « Charges visées par une renonciation » des états du résultat global.

Les charges à payer dans les états de la situation financière correspondent aux frais de gestion, aux frais d'administration et aux frais d'exploitation (y compris les taxes applicables) que les Fonds doivent payer à GPTD à la clôture de la période de présentation de l'information financière.

Commissions de courtage et accords de paiement indirect

Les commissions de courtage (incluant les autres coûts de transaction) versées sur les opérations sur titres et les montants payés à des parties liées à La Banque Toronto-Dominion pour des services de courtage offerts aux Fonds pour les périodes closes les 30 juin 2024 et 2023, le cas échéant, sont présentés dans les notes propres au Fonds.

Les commissions de courtage des clients servent au paiement des services d'exécution des ordres et/ou des services de recherche. Les conseillers en valeurs ou GPTD peuvent choisir des courtiers, y compris parmi leurs parties liées, qui demandent des commissions supérieures à celles d'autres courtiers (les « accords de paiement indirect ») s'ils estiment en toute bonne foi que la commission est raisonnable par rapport aux services d'exécution des ordres et aux services de recherche fournis.

Il n'y a pas de paiements indirects ni de commissions de courtage payables par le client pour les instruments de créance négociés hors bourse sans commissions de courtage. Dans le cas des actions ou des autres titres donnant lieu à des commissions de courtage, la portion de paiements indirects du montant payé ou à payer pour des biens et des services autres que des services d'exécution des ordres pour les Fonds ne peut, en général, être déterminée. Tout pourcentage de paiement indirect dûment constaté en vertu des accords de paiement indirect conclus par les conseillers en valeurs ou par GPTD, le cas échéant, est présenté dans les notes propres au Fonds.

7. Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »), les Fonds répondent, ou entendent répondre, à la définition de fiducie de fonds commun de placement, à moins d'indication contraire dans les notes propres au Fonds. La totalité ou la quasi-totalité du revenu net de placement et une partie suffisante des gains en capital nets réalisés au cours d'une année d'imposition sont distribuées aux porteurs de parts de sorte que les Fonds n'ont aucun impôt à payer, à moins qu'un Fonds qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement ait à payer un impôt minimum de remplacement aux termes de la Loi de l'impôt dans certaines circonstances. Compte tenu des distributions, les Fonds ont déterminé qu'en substance ils ne sont pas assujettis à l'impôt en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt et, par le fait même, ils ne comptabilisent pas d'impôts sur le revenu dans les états du résultat global, ni d'actif ou de passif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Les pertes en capital reportées et les pertes autres qu'en capital reportées des Fonds, le cas échéant, sont présentées dans les notes propres au Fonds. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées sur 20 ans.

Les Fonds sont assujettis à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées au poste « Remboursements d'impôts (retenues d'impôts) » dans les états du résultat global.

8. Gestion des risques financiers

Facteurs de risque d'ordre financier

Chaque Fonds peut être exposé à divers risques financiers, soit le risque de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change et autre risque de prix), le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de concentration et le risque lié à l'effet de levier. Tous les placements comportent un risque de perte de capital.

Le conflit entre l'Ukraine et la Fédération de Russie a entraîné une grande volatilité et incertitude sur les marchés des capitaux mondiaux. Une perturbation du marché peut avoir une incidence défavorable sur la valeur des placements et sur les risques pertinents liés aux instruments financiers de chaque Fonds.

GPTD cherche à réduire les risques financiers en recourant aux services de conseillers en valeurs professionnels et expérimentés supervisés par GPTD, qui effectuent un suivi régulier des positions des Fonds et des événements de marché, et diversifient les portefeuilles de placement dans le respect des objectifs et stratégies de placement de chaque Fonds et des politiques et procédures applicables de GPTD (collectivement, les « restrictions en matière de placement »).

Pour un Fonds qui investit dans des fonds sous-jacents, GPTD cherche à réduire les risques financiers en répartissant les placements dans trois principales catégories d'actifs : les titres du marché monétaire pour la sécurité, les obligations pour le revenu et les titres de participation pour la croissance, s'il y a lieu. Comme les différents types de placements évoluent, en général, indépendamment les uns des autres, le rendement positif d'une catégorie d'actifs peut contribuer à atténuer le rendement négatif d'une autre catégorie, réduisant ainsi la volatilité et le risque global à long terme.

Les Fonds sont gérés conformément aux restrictions les concernant en matière de placement.

a) Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt puissent influencer sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des placements portant intérêt.

Le risque de taux d'intérêt auquel est exposé un Fonds est concentré dans ses placements en instruments de créance (comme les obligations et les débetures) et en dérivés de taux d'intérêt, le cas échéant. En raison de leur échéance à court terme ou du fait qu'ils ne portent pas intérêt, les placements à court terme, les devises et les autres actifs et passifs ne sont pas exposés à des risques importants découlant des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Un Fonds qui investit dans des fonds sous-jacents est indirectement exposé au risque de taux d'intérêt dans la même mesure que les instruments financiers portant intérêt détenus par les fonds sous-jacents. L'exposition directe d'un Fonds au risque de taux d'intérêt, lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds. Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, son exposition directe et indirecte au risque de change, lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds.

ii) Risque de change

Un Fonds peut détenir des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que sa monnaie fonctionnelle. Il est alors exposé au risque de change, étant donné que la valeur des instruments financiers libellés en devises fluctuera par suite de la variation des taux de change de ces devises par rapport à la monnaie fonctionnelle du Fonds.

Lorsqu'un Fonds investit dans des fonds sous-jacents, il est indirectement exposé au risque de change si les fonds sous-jacents investissent dans des instruments financiers libellés dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle.

Un Fonds ou ses fonds sous-jacents peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture afin de réduire l'exposition au risque de change ou de s'exposer à une devise en particulier.

L'exposition directe d'un Fonds au risque de change (liée aux instruments monétaires et non monétaires), lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds. Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, son exposition directe et indirecte au risque de change (liée aux instruments monétaires et non monétaires), lorsqu'elle est importante, est présentée dans les notes propres au Fonds.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des titres fluctue du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). GPTD cherche à réduire ce risque grâce à ses restrictions en matière de placement.

Le coefficient bêta historique peut être utilisé pour déterminer l'incidence de l'exposition de chaque Fonds à l'autre risque de prix, le cas échéant. Le coefficient bêta historique, mesure de la corrélation entre les rendements d'un fonds et ceux du marché, est généralement obtenu par la comparaison entre les rendements d'un fonds et ceux de son indice de référence sur une période de 36 mois. De ce fait, il est tenu compte dans le coefficient bêta des incidences déjà indiquées dans les informations sur le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le coefficient bêta historique n'est pas nécessairement représentatif du coefficient bêta futur.

Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, il est indirectement exposé à l'autre risque de prix découlant des placements du fonds sous-jacent. L'autre risque de prix, reflétant cette exposition indirecte, est présenté dans les notes propres au Fonds.

Lorsqu'un Fonds investit dans plusieurs fonds sous-jacents, son exposition à l'autre risque de prix provient de tous les placements dans ces fonds sous-jacents. L'incidence directe de l'exposition d'un Fonds à l'autre risque de prix, le cas échéant, est présentée dans les notes propres au Fonds.

Exception faite des options d'achat vendues et des positions vendeur sur contrats à terme normalisés, le risque de perte maximal sur certains contrats sur instruments dérivés correspond à leur valeur nominale. Les pertes pouvant être subies sur les options d'achat vendues et les positions vendeur sur contrats à terme normalisés peuvent être illimitées.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. S'il y a lieu, le risque de crédit auquel est exposé un Fonds se concentre principalement dans les instruments de créance et les dérivés qu'il détient. Un Fonds est exposé au risque de crédit dans la mesure où l'émetteur d'instruments de créance ou une contrepartie à des instruments dérivés ne peut rembourser l'intégralité des montants dus à l'échéance. Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées ou payées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de défaut d'un courtier est considéré comme minime, car les titres vendus ne sont livrés que lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Un Fonds peut être exposé au risque de crédit lié au recours à des contreparties pour des contrats de change à terme. Ce risque, le cas échéant, est atténué par les facteurs suivants :

- i) le Fonds fait affaire avec des contreparties auxquelles S&P Global Ratings (« S&PGR ») a attribué une notation d'au moins A, ou qui ont obtenu une notation équivalente auprès d'une autre agence de notation reconnue;
- ii) il limite la durée du contrat de change à terme à 365 jours;
- iii) il limite à 10 % de la valeur du portefeuille l'exposition à la valeur de marché pour toute contrepartie.

Un Fonds peut être indirectement exposé au risque de crédit s'il investit dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des instruments de créance ou des dérivés.

Les Fonds et leurs fonds sous-jacents gérés par GPTD achètent et détiennent uniquement des billets à court terme dont la notation par DBRS Limited est d'au moins R-1 Faible ou une notation équivalente attribuée par une autre agence de notation reconnue.

L'exposition directe d'un Fonds aux billets à court terme, aux instruments de créance et/ou aux instruments dérivés, le cas échéant, est présentée par catégorie de notation dans les notes propres au Fonds. Lorsqu'un Fonds n'investit que dans un seul fonds sous-jacent, son exposition directe et indirecte aux billets à court terme et/ou aux instruments de créance, le cas échéant, est présentée par catégorie de notation dans les notes propres au Fonds.

Certains Fonds et leurs fonds sous-jacents peuvent aussi effectuer des opérations de prêts de titres. Pour les fonds gérés par GPTD, les opérations de prêts de titres sont effectuées avec des contreparties auxquelles S&PGR a attribué une notation d'au moins A, ou qui ont obtenu une notation équivalente auprès d'une autre agence de notation. La valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par ces fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. La juste valeur totale des titres prêtés et des titres faisant l'objet d'une opération de mise en pension est limitée à 50 % de la valeur liquidative de chaque Fonds établie immédiatement après que le Fonds ait conclu une telle opération. Les informations sur la juste valeur des titres prêtés et de la garantie détenue, et les revenus de prêts de titres gagnés, le cas échéant, sont présentées dans les notes propres au Fonds.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. L'exposition d'un Fonds à ce risque découle principalement des rachats quotidiens de parts rachetables en trésorerie. Les Fonds investissent essentiellement dans des titres négociés sur un marché actif et qui peuvent être facilement vendus. Les Fonds conservent suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir leur niveau de liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative pour financer les rachats.

L'échéance de tous les passifs financiers non dérivés, autres que les parts rachetables en circulation, est inférieure à trois mois.

Le 27 août 2020, l'International Accounting Standards Board a publié la Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2 (modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7). Les modifications sont en vigueur pour l'exercice considéré des Fonds et fournissent, entre autres, des mesures de simplification pour les instruments comptabilisés au coût amorti ou faisant partie d'une relation de comptabilité de couverture. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence comptable. En mars 2021, la ICE Benchmark Administration (l'administrateur du LIBOR) et la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni ont annoncé qu'elles cesseraient de publier le taux LIBOR de diverses échéances et devises (notamment le taux LIBOR en livre sterling, en euro, en franc suisse et en yen pour toutes les échéances ainsi que le taux LIBOR en dollar américain pour les échéances à une semaine et à deux mois) d'ici le 31 décembre 2021. Le taux LIBOR en dollar américain pour les autres échéances (à un jour et à un, trois, six et douze mois) a cessé d'être publié après le 30 juin 2023. Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited, l'administrateur du taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate), a annoncé la cessation du calcul et de la publication du taux CDOR de toutes les échéances immédiatement après une dernière publication le 28 juin 2024. GPTD n'a pas remarqué d'incidence importante sur la liquidité et l'évaluation des Fonds découlant de la transition des taux LIBOR et CDOR.

d) Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de titre ou un secteur d'activité. Le risque de concentration d'un Fonds est présenté dans les notes propres au Fonds.

e) Risque lié à l'effet de levier

Le risque lié à l'effet de levier est le risque qu'une variation défavorable de la valeur ou du niveau de l'actif, du taux ou de l'indice sous-jacent auquel le fonds est exposé par effet de levier puisse entraîner des pertes plus élevées que celles qui auraient été subies si le fonds n'avait eu recours à aucun effet de levier, et peut donner lieu à des pertes plus grandes que le montant investi.

Le Fonds alternatif de gestion du risque TD, le Fonds alternatif de produits de base TD et le Fonds alternatif de produits de base long/court TD sont des fonds commun de placement alternatifs, tel qu'ils sont définis dans le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, et ils sont autorisés à créer un effet de levier sur leurs actifs dans le cadre de leur stratégie de placement au moyen d'emprunts, de ventes à découvert et/ou de dérivés, à des montants pouvant dépasser la valeur liquidative de ces fonds. Des renseignements sur la façon dont ces fonds ont recours à l'effet de levier sont présentés dans les notes propres au Fonds.

9. Gestion du risque lié au capital

Les parts émises et en circulation constituent le capital des Fonds. Les Fonds ne sont soumis à aucune exigence particulière en matière de capital pour la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables présentent l'évolution du capital des Fonds au cours des périodes présentées.

Il incombe à GPTD de gérer le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement respectifs et leur niveau de liquidité de manière à pouvoir effectuer les rachats.

On peut obtenir sans frais les états financiers les plus récents des fonds sous-jacents gérés par GPTD, s'il y a lieu, en écrivant à l'adresse postale suivante : Gestion de Placements TD Inc., C.P. 100, 66, rue Wellington Ouest, TD Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto (Ontario) M5K 1G8, ou en visitant notre site Web au www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td ou le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Codes de devise utilisés dans le présent rapport :

Code de devise	Description	Code de devise	Description	Code de devise	Description
AED	Dirham des Émirats arabes unis	HKD	Dollar de Hong Kong	PHP	Peso philippin
ARS	Peso argentin	HUF	Forint hongrois	PKR	Roupie pakistanaise
AUD	Dollar australien	IDR	Roupie indonésienne	PLN	Zloty polonais
BRL	Réal brésilien	ILS	Shekel israélien	QAR	Riyal qatarien
CAD/\$ CA	Dollar canadien	INR	Roupie indienne	RON	Leu roumain
CHF	Franc suisse	JOD	Dinar jordanien	RUB	Nouveau rouble russe
CLP	Peso chilien	JPY	Yen japonais	SAR	Riyal saoudien
CNY/CNH	Renminbi chinois	KRW	Won sud-coréen	SEK	Couronne suédoise
COP	Peso colombien	LKR	Roupie srilankaise	SGD	Dollar de Singapour
CZK	Couronne tchèque	MAD	Dirham marocain	THB	Baht thaïlandais
DKK	Couronne danoise	MXN	Peso mexicain	TRY	Livre turque
EGP	Livre égyptienne	MYR	Ringgit malais	TWD	Nouveau dollar taïwanais
EUR	Euro	NOK	Couronne norvégienne	USD/\$ US	Dollar américain
GBP	Livre sterling	NZD	Dollar néo-zélandais	ZAR	Rand sud-africain

Source : London Stock Exchange Group plc et les entreprises du groupe (collectivement, le « groupe LSE »). © Groupe LSE, 2024. FTSE Russell est le nom commercial de certaines des sociétés membres du groupe LSE. « FTSE® », « Russell® » et « FTSE Russell® » sont des marques de commerce des sociétés membres du groupe LSE concernées et sont utilisées sous licence par toute autre société membre du groupe LSE. Tous les droits à l'égard des indices ou des données FTSE Russell sont acquis auprès de la société membre du groupe LSE concernée à qui appartiennent les indices ou les données. Ni le groupe LSE ni ses concédants de licence n'acceptent de responsabilité pour les erreurs ou les omissions dans les indices ou les données, et aucune partie ne peut se fier aux indices ou aux données de la présente communication. Aucune autre publication des données du groupe LSE n'est permise sans le consentement écrit de la société membre du groupe LSE concernée. Le contenu de la présente communication n'est pas promu, parrainé ou endossé par le groupe LSE.

Les Fonds Mutuels TD, les Fonds TD et les portefeuilles du Programme de gestion d'actifs TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion, et offerts par l'entremise de courtiers autorisés.

Les FNB TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

Epoch Investment Partners, Inc. exerce ses activités aux États-Unis et est une société affiliée à Gestion de Placements TD Inc. Gestion de Placements TD Inc. exerce ses activités au Canada. Les deux sociétés sont des filiales en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion.

^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.